

CERTIFICAT DE CONFORMITE (Véhicule livré en châssis-cabine)

Nous, soussignés DAF Trucks France (B.P. 52396 - 95943 ROISSY CDG Cedex, Tél. : 01.49.90.80.00.), représentant dûment accrédité de DAF Trucks N.V. Eindhoven (Pays - Bas) constructeur, certifions que le véhicule livré :

- en châssis-cabine (voir nota 1) - en VASP (voir nota 2)

(2) Dénomination :

(D1) Marque	: DAF
(D2) Type	: AE 15 N
Variante / Version	: D5 N / 35
(D3) Dénomination commerciale	: FA LF 55
(E) Numéro d'identification	: XLRAE55GF0L331391
(F1) Masse en charge techniquement admissible (kg)	: 16000
(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	: 15000
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	: 18500
(J) Catégorie internationale	: N3
(J1) Genre national	: VASP - Châssis cabine pour CAM
(K) Numéro de la réception par type	: P-2685.06.00
(P1) Cylindrée (cm ³)	: 6698
(P2) Puissance net maximale (kW)	: 207,2
(P3) Source d'énergie	: Gazole
(P6) Puissance administrative (CV)	: 18
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 2
(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A])	: 82
(U2) Régime de rotation lui correspondant (tr/min)	: 1875
(V7) CO ₂ (g/km)	: non concerné
(V9) Classe environnementale	: 0555*0651B

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus

- sort de nos usines, le

pour être livré à :

Fait à Paris - Nord II, le 11/07/2007

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

DAF Trucks France
64/66, Rue des Vanesses
B.P. 52396
95943 ROISSY CDG CEDEX
Tél. 01 49 90 80 00 - Fax 01 49 90 80 39
G. LASNE

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
 -soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions et camionnettes ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
 -soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
 -soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
 -soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
 -soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous, DAF Trucks France, représentant dûment accrédité de DAF Trucks N.V., certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort de nos usines équipé de :

Barre anti encastrement AV	: Oui
Dispositif anti-patinage des roues (ASR)	: Non
Ralentisseur électromagnétique	: Non
Marque	: Néant
Pneumatiques (3)	AV : 285/70 R 19.5 AR : 285/70 R 19.5
Charges maximales techniquement admissibles (suivant monte pneumatique) : (3)	Essieu 1 : 5800 Essieu 2 : 10500
Eléments mécaniques conditionnant les charges maximales sur les essieux : Néant.	
Type de suspension	AV : Mécanique AR : Pneumatique
Type de suspension sur l'essieu moteur	: Pneumatique (au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE modifiée)
Type de frein	AV : Disques AR : Disques
Type des cylindres de frein	AV : 24 AR : 24/24
Chauffage autonome	: Non

(3) Voir conditions au point 1.2. de la notice descriptive. x